

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 20 juillet 2010 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Etaient présents

Membres élus :

Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, M. ROUCHON J., Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjointes ; Mme ADMARD, M. FAYARD, M. FOURETS, M. FOURNEL, Mme GOUYET, M. GRANGER, Mme JACOB, Mme MONTCOUDIOL, Mlle RICHARD, M. SABATIER, Mme SOUBEYRAN, Mme TARDY,

Personnel administratif :

Mrs SAMUEL et JOURDAT.

Absents

Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY.
M. MILLEVILLE qui avait donné pouvoir à M. J. ROUCHON.
M. MONDON qui avait donné pouvoir à M. DESOLME.
Mme MOUNIER qui avait donné pouvoir à Mme MONTCOUDIOL.
M. B. ROUCHON qui avait donné pouvoir à Mme ADMARD.
M. VÉROT qui avait donné pouvoir à M. GRANGER.

M. FOURNEL a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 3 JUIN 2010

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 3 juin 2010.

2 – DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 CODE G^{AL} COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Arrêté 10.120 portant versement à VIVIER Philippe et à PREVOT David, musiciens, et au guichet unique Guso, des indemnités et cotisations relatives au spectacle de la fête de la musique du 18 juin 2010, pour un montant global de 942,08 € la somme de 300,00 € nets sera versée à chaque musicien, et 342,08 € au guichet unique Guso, au titre des cotisations et contributions.

Arrêté 10.123 portant contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme de voirie 2010 à intervenir avec le bureau d'études Chanut pour un montant total de rémunération s'élevant à 5 250,00 €HT.

Arrêté 10.128 portant sur l'acceptation d'un règlement de 1 905,23 € correspondant à l'indemnisation versée par SMACL Assurances, suite au sinistre survenu le 27 janvier 2010, à la ZA Champs de Berre. En effet, un conducteur de la société S.P.M.S. 84 AVIGNON a détérioré un candélabre d'éclairage et les dégâts causés ont nécessité son remplacement.

3 – SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMENE (S.E.S.)

- Rapport du délégataire sur le prix et la qualité de l'eau – Exercice 2009

M. Le Maire présente le rapport du délégataire sur le prix et la qualité de l'eau.

Il fait remarquer que notre commune dispose d'un réseau d'eau très performant, avec un rendement primaire de 88 % contre 84 % l'année précédente (ratio entre le volume vendu et le volume distribué), ce qui signifie qu'il y a moins de fuites.

Concernant la consommation, M. Le Maire relève une baisse sensible, soit – 4,5 %, due en partie au ralentissement de l'activité industrielle.

Il précise aussi les différents travaux effectués sur l'exercice 2009 et ceux à venir.

M. GRANGER relève un gaspillage considérable de la part des communes et précise qu'il aurait été judicieux de poursuivre le projet de récupération des eaux prévu vers le bâtiment de la nouvelle école maternelle, notamment pour l'arrosage.

M. Le Maire considère également que cette consommation est trop élevée. Il précise néanmoins que, dans le but de faire des économies, les toilettes publiques de la rue du Cintre ont été condamnées afin de stopper le gaspillage d'eau (600 m³ par an), suite à des dégradations récurrentes.

- Transfert du siège du syndicat

M. Le Maire informe que le siège du syndicat auparavant situé impasse du Platou à St-Just-Malmont a été transféré au Syndicat des Eaux Loire-Lignon (S.E.L.L.), route de Monistrol à Ste-Sigolène.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver ce transfert de siège.

M. Le Maire explique que ce transfert a été décidé en raison de frais importants générés par le local de St-Just-Malmont avec un loyer et l'embauche d'une secrétaire qui faisait doublon avec une partie des compétences détenues par le S.E.L.L., d'où un gaspillage de l'argent public (environ 20 000 € pour la fixe, sans parler de la part gestionnaire). Cette situation paraissait incohérente étant donné que les ordres de mission étaient émis par le S.E.L.L. et que les fontainiers se rendaient très rarement à ce bureau saint-justaire.

M. Le Maire précise que, dans le cadre de ce transfert, la secrétaire a été intégrée au sein du S.E.L.L. au 1^{er} juillet 2010, et le bureau de Saint-Just-Malmont a donc été fermé.

M. GRANGER rappelle qu'à l'époque de sa création, le S.E.S. était à Saint-Just-Malmont et précise que c'était normal que celui-ci reste sur la commune, étant donné que les équipements sont sur la commune, et que la plupart des agents étaient originaires de la commune.

De plus, il indique que les délégations attribuées au S.E.L.L. ne sont pas appliquées entièrement, notamment pour le suivi des chantiers.

M. GRANGER, du fait de ce transfert du S.E.S. sur le même site que le S.E.L.L., craint que le S.E.S. ne détienne plus de prérogatives et qu'il soit englobé au sein du S.E.S.

M. Le Maire fait remarquer que malgré la non-application des délégations détenues par le S.E.L.L. pour lesquelles le S.E.S. versait une contribution, le S.E.S. effectuait des dépenses supplémentaires avec les frais inhérents au bureau de Saint-Just, ce qui engendrait un gaspillage de l'argent public et des relations tendues entre les deux syndicats.

Par 4 voix « CONTRE » et 22 voix « POUR », le Conseil Municipal APPROUVE le transfert du siège du Syndicat des Eaux de la Semène à Sainte-Sigolène.

4 – APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

M. Le Maire rappelle qu'une mise à disposition d'un dossier porté à la connaissance du public a été effectuée pendant la période du 19 mai 2010 au 18 juin 2010 inclus, relatif à la modification simplifiée N° 1 du plan local d'urbanisme P.L.U.

Il précise que cette procédure concernait la suppression de 2 emplacements réservés :

- emplacement N° 2 rue de Firminy (ancienne usine établissements Cheynet)
- emplacement N° 6 village de Malmont (maison d'habitation au centre du village)

M. Le Maire informe qu'à la clôture de la mise à disposition du dossier au public, il a été constaté sur le registre que des remarques et objections ont été formulées conjointement par M. Bernard Christian GRANGER, domicilié rue de Riopaille à Saint-Just-Malmont, et M. Serge BASTIE, ancien adjoint, domicilié allée de la Pierre Brune à Saint-Just-Malmont.

M. Le Maire indique qu'un document de 15 pages a été annexé à leurs observations pour demander la révision de la position du conseil municipal dans cette modification simplifiée, et précise que celui-ci a été analysé par la commission « Urbanisme – Grands projets- Permis de construire » qui s'est réunie le 16 juillet dernier.

M. Le Maire donne lecture des observations et arguments pour le maintien de ces emplacements.

Emplacement N°2 :

- composé d'un important tènement industriel et de logements
- situé au cœur du centre-ville
- à proximité du centre de loisirs et ses difficultés de stationnement
- à côté de la caserne des sapeurs-pompiers devenue aujourd'hui trop exigüe
- nombreux besoins d'espaces publics (stationnement), mais aussi de locaux administratifs, associatifs et tertiaires (rapport de présentation du P.L.U. page, 32, 51 et P.A.D.D.)
- maîtrise indispensable de ce tènement immobilier par la commune qui doit absolument en contrôler et orienter l'aménagement, a fortiori en zone UBh
- documents de présentation pour enquête publique erronés : fausse identification des propriétaires des parcelles N°78 et N°82 (celles-ci n'appartiennent pas, contrairement à ce qui est dit, aux Ets Cheynet ; de plus, la parcelle N°82 n'est pas concernée par le graphique de l'emplacement réservé N°2)

Concernant le dernier argument, M. Le Maire précise qu'il est question de l'emplacement réservé N°2 qui est occupé certes en grande partie par les Ets Cheynet, mais pas en totalité. De plus, il précise, quand à l'erreur concernant la parcelle N°82, qu'il s'agit d'une erreur de rédaction ou d'appréciation commise par la commission en charge du dossier lors de l'approbation du P.L.U. en 2007.

Pour en revenir aux premiers arguments, il précise qu'il n'y avait de projet avéré sur ce tènement.

Il indique qu'il aurait été question d'une maison médicale, de salles municipales ou à vocation tertiaire. Ces projets auraient accrue la circulation en centre-bourg.

M. Le Maire rappelle que M. GRANGER, lorsqu'il était déjà conseiller d'opposition, s'était farouchement opposé à l'implantation du centre de loisirs en centre-bourg, il se demande alors « *pourquoi alors réitérer une même erreur quelques années plus tard* ».

Concernant la caserne des sapeurs-pompiers, M. Le Maire pense qu'il s'agit d'un mauvais argument car le Service Départemental d'Incendie et de Secours n'autorise plus la construction de casernes en centre-bourg, celles-ci sont désormais implantées dans la périphérie des bourgs.

Par rapport au contrôle et à l'orientation de l'aménagement par la commune, M. Le Maire précise qu'elle n'en a pas les moyens financiers et qu'elle n'a pas vocation de remplacer l'initiative privée. Il conviendra seulement d'instruire au mieux les dossiers d'urbanisme relatifs à l'aménagement de cet espace.

M. GRANGER intervient en précisant que la priorité d'affectation de ce tènement était pour de l'activité tertiaire. Il indique que les discussions étaient bien avancées pour l'implantation d'un pôle médical, mais que les professionnels de santé n'avaient pas trouvé de terrain d'entente, ce qui a entraîné l'abandon du projet. Il précise que, compte-tenu du montant du prix de vente exigé par les Ets Cheynet, la collectivité ne pouvait donner suite à cette opération seule. Il précise qu'en début d'année 2009, la discussion en était à l'acquisition d'une partie de ce tènement pour l'implantation d'une salle multi-activités, notamment pour l'association Just'Gym, des activités théâtrales ou des projections de films.

M. GRANGER confirme donc qu'il fallait lever en partie cet espace réservé et précise que ce projet avait été abandonné. Il précise néanmoins qu'il convient d'orienter l'aménagement de cet espace, notamment en libérant l'espace actuellement construit et en conservant la partie stationnement.

M. Le Maire fait remarquer qu'il n'y pas forcément de problèmes de stationnement, mais plutôt des problèmes de civisme, compte-tenu que les parkings existants entre la mairie et l'école maternelle sont très peu utilisés.

Pour conclure, M. Le Maire rappelle qu'il n'y avait aucun projet sur ce tènement, et qu'il ne fallait pas garder plus longtemps cet espace réservé afin de permettre aux Ets Cheynet de le vendre pour leur permettre de renforcer leur trésorerie au cours de cette période économique difficile.

Arrivée de Fabienne RICHARD à 19H40

Emplacement N°6 :

- maison ancienne, inhabitée depuis 1994
- a fait l'objet d'une procédure judiciaire et d'un jugement favorable à la collectivité
- à proximité de la salle des fêtes et de son entrée principale (voie communale inférieure à 5 m de large séparant les deux constructions, sans conséquence de nuisance actuellement)
- à proximité de la chaufferie bois, nouvellement édiflée, avec ses nombreuses livraisons
- besoin d'espace public dans le cadre de l'aménagement urbain, mais aussi d'accès et de raccordement directs depuis la place de l'Eglise (centre du village) à la zone AU retenue au P.L.U. (zone indispensable à la pérennité de l'école publique et à la vie du village)
- évocation d'une « peut-être » possible réhabilitation totale de la bâtisse, mais sans confirmation ferme (voir note à la commission d'urbanisme), laissant ainsi toute liberté à l'initiative privée
- allusion à un accès principal à la zone AU à l'entrée nord du village (voir note à la commission d'urbanisme), créant ainsi une future zone urbaine isolée, contraire à l'esprit qui a prévalu lors de l'élaboration du P.L.U. et contraire aux directives de la loi S.R.U.
- dire qu'il convient de respecter les objectifs du P.L.U. (voir note à la commission d'urbanisme), prescrivant la préservation du patrimoine bâti, est faux : le P.L.U., longuement discuté, puis validé en 2007, n'a pas retenu cette ancienne bâtisse au patrimoine suite au choix d'équilibre entre les impératifs de protection et ceux d'aménagement / développement
- l'impérative réservation de la zone AU, de son accès et raccordement directs à la place de l'Eglise ont prévalu sur l'intérêt privé et fait l'objet d'une identification explicite au P.A.D.D.
- une procédure de modification simplifiée ne saurait remettre en cause le P.A.D.D. et le P.L.U. de 2007, seuls modifiables par une procédure de révision

Concernant le fait que la maison soit inhabitée, M. Le Maire répond que cela n'est pas forcément un argument car sur la commune 160 logements sont vacants. De plus, il précise qu'il convient de respecter le droit à la propriété privée.

Par rapport au jugement favorable pour la commune, M. Le Maire précise qu'il a été rendu alors que l'emplacement était réservé. La suppression de l'emplacement réservé modifiera de fait cette décision.

M. Le Maire indique que les livraisons de copeaux de bois pour la chaudière sont de l'ordre de 6 à 7 sur une année et qu'aucun problème d'accès à ce jour n'a été relevé, même avec des bennes de 50 m³.

M. Le Maire fait remarquer que dans la prévision de la zone AU dans le P.L.U. par la précédente municipalité, il n'avait pas été prévu l'assainissement et la réfection de la station d'épuration de Malmont.

Concernant la réhabilitation de la bâtisse, M. Le Maire précise qu'il s'agit d'un projet qui tient à cœur les propriétaires, d'autant qu'une demande d'autorisation préalable de travaux avait été déposée en 2006.

M. Le Maire insiste sur le fait que la zone AU est justifiée pour préserver la vie du village et l'école, malgré l'impossibilité de faire un accès au niveau de cette bâtisse. Il indique que cette sortie aurait engendré un afflux de véhicules au niveau du carrefour vers les restaurants qui manque de visibilité. Il précise enfin que l'entrée de cette zone se ferait sur la D10, juste après le stade, en aménageant ce carrefour.

M. GRANGER fait remarquer que cette zone a été classée AU en attendant la mise en place des équipements nécessaires, notamment les réseaux d'assainissement. Il précise de plus que l'accès à cette zone avait justement été anticipé.

M. TOURNON intervient en revenant sur le problème de l'accès à la zone AU initialement prévu. Il rappelle qu'il emprunte plusieurs fois par jour la rue sur laquelle cet accès déboucherait et précise qu'il est très difficile voire impossible en certains points à deux véhicules de se croiser, notamment au moment de la sortie des écoles.

M. GRANGER demande alors comment se règle le problème du stationnement dans le bourg de Malmont.

M. TOURNON répond que la place de l'Eglise est suffisamment grande.

M. Le Maire indique qu'il pourrait être possible de créer des places de stationnement à l'arrière de la salle.

M. GRANGER conclut en précisant que « sur une telle décision, cela méritait plus qu'une procédure simplifiée », en permettant un débat plus large.

M. Le Maire répond que la suppression d'emplacements réservés entre parfaitement dans le cadre de la procédure simplifiée.

Pour conclure, M. Le Maire rappelle que les préconisations du P.A.D.D. établi lors de l'élaboration du P.L.U. en 2007 sont bien respectées, point par point, sur l'ensemble de la commune.

Mlle RICHARD intervient en précisant qu'elle-même et ses colistiers ne sont pas fondamentalement opposés à la suppression des ces emplacements réservés. Elle indique seulement qu'il convient de travailler à la résolution du problème de stationnement à Malmont, avec la création d'un parking derrière la salle.

Par **4 voix « CONTRE »** et **22 voix « POUR »**, le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme, avec la suppression des emplacements réservés N°2 et N°6.

5 – AFFAIRES FINANCIERES

- Demande de subvention écoles élémentaires publiques de St-Just et de Malmont

M. Le Maire informe qu'une demande exceptionnelle de subvention a été formulée par les écoles élémentaires publiques de St-Just et Malmont, au titre du déplacement organisé au Puy-en-Velay pour découvrir l'exposition « A la Découverte des Mammouths ».

Il explique que le budget global de cette animation était de 637,00 €(visite + transport). Il indique que les familles ont participé à hauteur de 240,00 €(soit 4,00 €par enfant), le Sou des Ecoles et l'A.P.E. de Malmont ont participé à hauteur de 180,00 €(soit 3,00 €par enfant). Il précise donc qu'il est demandé une subvention exceptionnelle de 217,00 €pour clôturer le budget.

Il précise enfin qu'il ne voit pas d'objection à participer au financement d'un projet pédagogique, qui est de plus cofinancé par les familles et les associations de parents d'élèves.

M. GRANGER rappelle que la collectivité avait décidé de confier aux écoles la gestion de leur budget annuel relatif aux activités extrascolaires, à charge pour elles de le gérer correctement.

Il s'interroge si cette demande exceptionnelle se justifie.

M. Le Maire lui répond alors que la demande de subvention exceptionnelle qui va être évoquée au point suivant doit alors aussi être refusée à l'amicale des Sapeurs-Pompiers. Il précise, de plus, que la section de Jeunes Sapeurs Pompiers ne pouvait augurer de leur excellente prestation du mois de juin.

Mme BONNEFOY indique que le budget des écoles a été constitué de la manière la plus précise possible, et que malgré tout il manque la somme de 217,00 €pour équilibrer celui-ci. Elle précise que si la commune rejette cette demande de subvention exceptionnelle, 70 enfants de la commune seront pénalisés.

Mme GOUYET précise qu'il y a deux aspects à prendre en compte, d'une part les activités prévues par les écoles en début d'année scolaire, et d'autres part les opportunités qui s'offrent aux enseignants.

Mme BONNEFOY indique aussi que les écoles de St-Just et de Malmont se sont regroupées en un seul car pour faire des économies sur le budget transport.

Par **23 voix « POUR »** et **4 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal, à la majorité, **DÉCIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 217,00 €au bénéfice des coopératives scolaires des écoles élémentaires publiques de St-Just et de Malmont.

- Demande de subvention amicale sapeurs-pompiers

M. Le Maire rappelle que les Jeunes Sapeurs Pompiers (J.S.P.) de la commune se sont brillamment illustrés à la Séauve-sur-Semène le 5 juin dernier en remportant le concours départemental dans la catégorie « Incendie », et en finissant 3^{ème} dans la catégorie « Secourisme ». Ils ont donc ensuite participé le 1^{er} week-end de juillet au concours national à Tarbes, où ils ont fini en milieu de tableau face à de grandes équipes, ce dont on peut les féliciter. Il est donc demandé à la commune de bien vouloir participer au frais de logistique et de transport de 8 J.S.P., pour un montant de 250,00 €(coût global de 1 100,00 €, dont 500,00 €sont pris en charge par le SDIS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 250,00 €au bénéfice de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour la participation des J.S.P. au concours national.

- Indemnité de conseil trésorier de St-Didier-en-Velay

M. Le Maire rappelle qu'il convient, comme chaque année, de délibérer sur l'indemnité de conseil de Monsieur Le Trésorier, et indique que la commission des Finances propose de la reconduire à taux plein, soit un montant total de 907,12 €brut (indemnité confection budget comprise).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'allouer une indemnité de conseil d'un montant brut de 907,12 €au Trésorier de St-Didier-en-Velay pour l'année 2010.

- Tarification matériel hors association

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait demandé que soit étudiée la mise en place d'un tarif de location de matériel prêté par la commune, en dehors des associations, notamment lors de l'organisation de concours de pétanque au Complexe Sportif.

M. Le Maire indique que la commission « Vie Associative et Animations » propose la tarification suivante :

Location d'une travée de buvette avec lumière (livrée montée et démontée)	40,00 €
Location des travées suivantes	20,00 € l'unité
Location du camion frigo	50,00 €
Location d'une table	1,00 € l'unité
Location de 4 chaises	2,00 €
Forfait énergie et mise à disposition dépendances complexe sportif (eau, électricité, toilettes)	20,00 €

Mme ADMARD demande qui est concerné par cette tarification.

Mme FOULTIER répond qu'il s'agit essentiellement des commerçants de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la tarification proposée par la commission « Vie Associative et Animations ».

- Imputation en section d'investissement dépenses acquisition thermo mallette

M. Le Maire rappelle que le service de portage de repas connaît depuis plusieurs années un succès incontestable comme l'atteste le nombre croissant de bénéficiaires. Il précise que l'augmentation du nombre de repas servis se traduit par un problème matériel se traduisant par le manque de thermo-mallettes permettant le transport des repas dans le respect des normes de santé publique.

Afin d'améliorer la qualité du service, M. Le Maire indique qu'il convient de procéder à l'acquisition d'équipements isothermes répondant aux normes sanitaires, en l'occurrence trois thermo-mallettes et de leurs accessoires. Il convient de préciser que la proposition de la société THIRODE-HMI Grande Cuisine a été retenue pour un montant de 1 007,41 €H.T.

L'acquisition de ces matériels et de leurs accessoires peut être considérée malgré son montant (prix unitaire faible) comme une opération d'investissement car cette dépense contribue au bon fonctionnement du service municipal. En outre, cet équipement a une consistance et une durabilité suffisante pour être intégré dans le patrimoine communal.

Eu égard à ces précisions, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au mandatement de cette dépense en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. Le Maire à procéder au mandatement de cette dépense en section d'investissement pour un montant de 1 007,41 €H.T.

6 – PERSONNEL COMMUNAL

M. Le Maire informe que la commission municipale du Personnel s'est réunie le 15 juillet dernier pour étudier les dossiers suivants.

- **Création emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2010**

M. Le Maire indique que la commission propose la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps partiel au 1^{er} septembre 2010 au sein de la collectivité, afin de nommer, en qualité de stagiaire, Madame Régine MATHEVET, pour effectuer les missions suivantes : entretien des locaux de l'école de Malmont et des salles annexes, encadrement et entretien au restaurant scolaire de Malmont.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps partiel et la nomination de Madame Régine MATHEVET sur cet emploi, en qualité de stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2010.

- **Modification du temps de travail de Sylvie CALCAGNI**

M. Le Maire indique que la commission propose la modification du temps de travail de Madame Sylvie CALCAGNI, adjoint technique 2^{ème} classe (28/35^{ème} au lieu 26/35^{ème}). Il précise que ce temps supplémentaire sera affecté à l'entretien des locaux du restaurant scolaire de St Just-Malmont du fait du décloisonnement du service des primaires et maternelles (auparavant ces heures complémentaires étaient effectuées par Mme Lucienne COLOMB).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette modification.

- **Renouvellement Contrat Unique d'Insertion de David CALI**

M. Le Maire indique que la commission propose le renouvellement du contrat unique insertion (CUI) de Monsieur David CALI au sein du service technique pour une période d'un an à compter du 2 septembre 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** ce renouvellement.

7 – CONSULTATION MAÎTRISE D'ŒUVRE PROGRAMME ASSAINISSEMENT (RECONSTRUCTION STATION EPURATION MALMONT ET REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT VILLAGE DU FAU ET VILLAGE DE MALMONT

M. Le Maire informe qu'une consultation a été effectuée pour la maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de travaux d'assainissement suivants :

- Lot N° 1 Reconstruction station d'épuration de Malmont
- Lot N° 2 : Réhabilitation des réseaux d'assainissement des villages du Fau et de Malmont

M. Le Maire précise que 13 bureaux d'études ont demandé le dossier, mais que seulement 9 d'entre eux ont répondu. Il informe qu'une commission d'ouverture des plis s'est réunie le 21 juin 2010 pour ouvrir les enveloppes des offres des bureaux d'études suivants : BEMO (lots 1 et 2), SAFEGE (lots 1 et 2), PAUL VOLLIN Ingénierie (lots 1 et 2), bureau BE-EI (lot 2), SOTREC (lots 1 et 2), CHANUT (lots 1 et 2), B. INGENIERIE (lot 2), SINBIO (lot 1), SUEZ SRA SAVAC (lots 1 et 2).

Il indique que le bureau d'études PAUL VOLLIN Ingénierie a été retenu pour un montant estimatif de 15 715,00 € pour le lot 1, et de 15 735,00 € pour le lot 2.

M. GRANGER demande sur quel budget sont prévus ces travaux d'assainissement étant donné qu'aucun crédit n'a été alloué pour l'année 2010.

M. Le Maire répond que les travaux ne se feront qu'en 2011, mais précise qu'il convient de déposer des dossiers d'ici la fin de l'année.

M. GRANGER indique alors qu'il ne s'agit pas du programme d'assainissement 2010.

M. Le Maire fait remarquer tout de même que les missions de la maîtrise d'œuvre commencent en 2010. Concernant le financement, M. Le Maire précise qu'un précédent prêt arrivant prochainement à échéance permettra de contracter un nouvel emprunt. De plus, la commune pourra prétendre à des subventions du Conseil Général de la Haute-Loire par rapport aux eaux usées.

8 – LANCEMENT CONSULTATION TRAVAUX PROGRAMME VOIRIE 2010 ET AMENAGEMENT CARREFOUR RUE DU CINTRE - RUE NATIONALE

M. Le Maire informe que, dans le cadre de cette consultation, les travaux seront effectués sur deux exercices, le programme de voirie en 2010, et l'aménagement du carrefour, en partie en 2010 et en partie en 2011.

M. GRANGER demande quel est le programme de voirie.

M. Le Maire rappelle que la commission des Travaux s'est réunie plusieurs fois pour évoquer ce sujet. Il précise que ce programme de voirie concerne essentiellement la 2^{ème} tranche ferme de la route de Jonzieux et le village de La Cour. La route de l'Aube et la rue transversale entre la route de Jonzieux et la rue de Riopaille seront en tranches conditionnelles.

M. Le Maire informe que l'ouverture des plis aura lieu le 28 juillet prochain, en présence du bureau d'études CHANUT retenu pour la maîtrise d'œuvre.

9 – AVENANT N°2 AU CONTRAT DE FORTAGE AVEC LA SOCIETE DES CARRIERES DE HTE-LOIRE

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 27 juin 1996, l'assemblée délibérante avait approuvé le contrat de fortage pour l'exploitation à ciel ouvert, à intervenir avec la Société des Carrières de la Haute-Loire (SCHL), pour l'exploitation de la carrière du « Rochin », notamment pour les biens de section des Sagnes, et précise que, par délibération en date du 28 juin 1999, il avait été approuvé un avenant à la convention pour une période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2008.

M. Le Maire expose que cette convention s'est poursuivie tacitement pour l'année 2009, et qu'il convient, étant donné la nouvelle autorisation d'exploitation dont bénéficie la société SCHL, jusqu'en 2039, de prolonger jusqu'à cette date, par avenant N°2, sur la base d'une redevance annuelle forfaitaire de 15 000 € (révisable chaque année), répartie comme suit :

- la moitié attribuée à la commune de Saint-Just-Malmont
- l'autre moitié attribuée aux habitants du village des Sagnes

M. Le Maire informe enfin qu'une réunion d'information sera organisée prochainement pour les habitants du village des Sagnes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, l'avenant N°2 à la convention à intervenir avec la société SCHL, et **DONNE** pouvoir à M. Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

10 – DEMANDE SIVU TV PRIVEES SUITE A L'ARRET DE LA TV ANALOGIQUE

M. Le Maire informe que lors de la dernière réunion de ce syndicat, il a été évoqué les problèmes qui pourraient survenir suite au passage prochain de la télévision analogique à la télévision numérique sur notre territoire. Il précise que la commune ne devrait pas rencontrer de problèmes de réception, mais indique que de 3000 à 4000 usagers du territoire pourraient être concernés.

Il précise que plusieurs pistes ont été explorées, afin de pallier à ces dysfonctionnements, mais sans certitudes concernant des subventions éventuelles, une participation partielle pour les particuliers relative à un matériel spécifique, et une participation importante des communes-membres au financement de ces aménagements.

M. Le Maire propose de délibérer pour que le syndicat ne prenne pas en charge ces investissements dans l'immédiat, dans l'attente d'autres éléments sur ce dossier.

Mme FOULTIER informe que pour les différents émetteurs (St-Jean-de-Nay et Lyon-Pilat), leur capacité va être multipliée. Ce qui devrait permettre à la commune de St-Just-Malmont d'être couverte quasi totalement par la télévision numérique, mais rien n'est certain à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition de M. Le Maire.

11 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Ligne Haute-Tension

M. Le Maire informe que le 5 juillet dernier, il a participé à une réunion organisée par la Préfecture, au cours de laquelle a été validée une aire d'étude, allant pour notre secteur de la Vallée de l'Ondaine au Parc Régional du Pilat.

M. Le Maire indique que des fuseaux de passage de cette ligne seront ensuite proposés. Le fuseau de moindre impact (F.M.I.) sera validé au cours du second semestre 2011. Une enquête publique s'en suivra, les travaux devant débuter en 2014, pour une mise en service en 2016.

- Conseil Communautaire du 29/06/2010

M. Le Maire informe que, suite à la prise de compétence Culture, le Conseil Communautaire a voté, à l'unanimité, pour les charges transférées et les attributions de compensation. Il indique que la commune de St-Just-Malmont dispose désormais d'une attribution de compensation d'un montant annuel de 837 037,00 € et que le montant des charges transférées qui ont été calculées s'élève à la somme de 62 783,73 €

M. Le Maire informe que le prêt qu'avait contracté la commune pour le bâtiment de la bibliothèque restera à la charge de la commune jusqu'en 2013, date de l'extinction de ce prêt, pour un montant de 7 500,00 € par an, afin de ne pas amputer les attributions de compensation ad vitam eternam.

M. GRANGER fait remarquer que le principe du ticket modérateur avait été promis par la Communauté de Communes, notamment lors de la prise de compétence « Culture », et que la promesse n'a pas été tenue.

M. Le Maire répond qu'effectivement cette solution aurait donné « une bouffée d'air » aux communes, mais que le Conseil Communautaire en a décidé autrement. Il précise que ces frais ne seront plus à la charge de la commune l'an prochain, et que notamment les charges liées au personnel augmenteront.

- Réunion planning occupation gymnases

Mme FOULTIER informe qu'une réunion avec les associations sportives a eu lieu dernièrement pour l'élaboration du planning d'occupation des gymnases. Elle précise que les associations ont été informées que la Communauté de Communes Loire-Semène avait doté notre commune d'un défibrillateur à destination principalement des usagers des infrastructures sportives. Une formation sera organisée par les sapeurs-pompiers à la rentrée, avec deux participants par associations.

- Fête du Sport

Mme FOULTIER rappelle que, comme chaque année, la commune organisera la Fête du Sport, à destination des enfants des écoles, le vendredi 10 septembre 2010, au Complexe Sportif.

- Forum des Associations

Mme FOULTIER informe que le samedi 11 septembre 2010, aura lieu le Forum des Associations, de 14H00 à 18H00 au Gymnase N°1. Elle informe que ce jour-là aura lieu la soupe aux choux organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, elle indique qu'une troupe Country assurera l'animation entre le Forum et la soupe aux choux.

- Fête Patronale

Mme FOULTIER donne le programme de la Fête Patronale des 4, 5 et 6 septembre 2010 (vélos fleuris, retraite aux flambeaux, réveil en fanfare, mini-troc, animation musicale « Percussions du Monde »).

- Réunion Commission Animation

Mme FOULTIER informe que la prochaine réunion de la commission Animation aura lieu le mardi 31 août 2010 à 19H00.

- Urbanisme

M. DESOLME informe que l'instruction des dossiers d'urbanisme se poursuit.

- Conseil Municipal Enfants

Mme POURTIER informe que le jury du Concours des Maisons et Balcons Fleuris a visité dernièrement les différents candidats, Elle indique que le jury était composé de seulement deux conseillers enfants, Florent BARAUD et Mathieu BEAULAIGUE, ainsi que de Céline TARDY, Christine GOUYET et Dominique POURTIER. Elle informe que les résultats seront diffusés et les prix remis en septembre.

- Culture

- Saison Culturelle

Mme POURTIER informe que la saison culturelle 2010-2011 a été validée dernièrement (soirée cabaret, théâtre, concert symphonique, concert gospel, conférences-débats, chansons Brassens et Ferrat, expo-photos). Elle informe qu'un fascicule de cette saison culturelle sera diffusé en septembre.

- Exposition Mairie

Mme POURTIER informe que se tient actuellement en mairie une exposition des œuvres de Mme VAN TROYS de Lapte qui est créatrice en paperolles.

- Commission « Jeunesse » Loire-Semène

Mme POURTIER informe que l'Espace Jeunes Communautaire de Saint-Just-Malmont a ouvert ses portes le 10 juillet dernier.

Elle indique que la première action mise en place sera la décoration du local.

- Personnel Communal

M. FRANÇON informe que la commission s'est réunie dernièrement afin d'étudier différents dossiers :

- Avancements d'échelons 2^{ème} semestre 2010
- Stagiairisation de Mme MATHEVET au 1^{er} septembre 2010
- Reconduction CDD au Restaurant Scolaire pour Brigitte FERRAPIE-MASSON et Alamata WANDAOGO à compter du 2 septembre 2010
- Modification temps de travail Sylvie CALCAGNI
- Document Unique
- Formations (habilitation électrique, actualités commande publique, actualités fonction publique territoriale)
- Intégration de Pascal ROCHE au sein des services techniques
- Recrutement pour le remplacement de Marie-Noëlle de GRANGETTE (35 candidatures)
- Sanction disciplinaire à l'encontre d'un agent

- Communication

M. TOURNON informe que la prochaine Trame est prévue pour le mois d'octobre. Les articles pourront être envoyés jusqu'au 1^{er} septembre 2010.

- Multimédia

M. TOURNON informe qu'un nouveau contrat concernant le parc copieurs a été signé dernièrement avec la société CANON France. La commune bénéficiera de matériel adapté aux besoins des services, avec une bonne qualité d'impression, pour un coût de maintenance et de location mois onéreux qu'auparavant et sans engagement de volumes copies minimum. La mise en service est prévue pour la rentrée de septembre 2010.

- Groupe « Musique » Loire-Semène

M. TOURNON informe que le recrutement d'un musicien intervenant en milieu scolaire a été opéré dernièrement. Il devrait entrer en fonction en septembre 2010.

- C.C.A.S.

Mme DIGONNET informe que le C.C.A.S. s'est réuni le 1^{er} juillet dernier pour étudier trois demandes d'aides.

Elle indique que la sortie traditionnelle du lundi de la vogue sera remplacée pour cette année par un thé dansant avec un goûter au Foyer Bon Séjour.

- Travaux

M. J. ROUCHON donne le détail des travaux effectués depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- tonte
- goudronnage
- peinture mobilier urbain
- finition mur Foyer Bon Séjour
- balayage, désherbage
- travaux divers

M. J. ROUCHON informe que les travaux d'adduction d'eau à la Cour et au Rochin sont terminés.

Enfin, M. J. ROUCHON indique que la collaboration avec Pascal ROCHE, nouveau responsable des services techniques, se passe très bien. Il précise que celui-ci dirige l'équipe des services techniques en accompagnant les agents sur le terrain.

- Vie Scolaire

- Kermesses et spectacles écoles

Mme BONNEFOY informe que les kermesses et spectacles des écoles ont connu un franc succès.

- Conseils d'écoles

Mme BONNEFOY informe que les différents conseils d'écoles se sont bien déroulés.

- Formation 1^{ers} secours

Mme BONNEFOY informe qu'une formation aux 1^{ers} secours a été organisée au mois de juin à destination principalement des agents volontaires des écoles et du restaurant scolaire.

- Réunion avec les services

Mme BONNEFOY informe que des réunions de rentrée vont être organisées pour le personnel des écoles et pour le personnel du restaurant scolaire.

- Spectacle de Noël

Mme BONNEFOY informe que le spectacle de Noël a été validé. Ce sera Tom NARDONE qui assurera le spectacle « Chansons Colorées » en plusieurs représentations, le jeudi 17 septembre 2010, pour un montant de 1 000,00 €TTC au total.

- Travaux écoles

Mme BONNEFOY informe que de nombreux travaux ont été effectués tout l'été dans les différents groupes scolaires.

Concernant l'école maternelle publique, Mme BONNEFOY tient à remercier sincèrement Mme FLORES, agent municipal, qui a confectionné des rideaux pour l'école.

M. Le Maire tient aussi à la remercier sincèrement car elle a effectué ce travail bénévolement, en dehors de ses heures de travail, ce qui a permis d'éviter à la collectivité des investissements plus importants.

- Remise de livres

Mme BONNEFOY informe que suite à un projet pédagogique, une remise de livres en présence de M. BRUNEL, Inspecteur de l'Education Nationale, avait eu lieu dernièrement. Elle tient à remercier Mme POURTIER pour l'avoir remplacé ce jour-là, en qualité d'adjointe à la Culture.

- Restaurant Scolaire

- Contrôle Services Sanitaires

Mme BONNEFOY informe que suite à une visite des services vétérinaires, des recommandations avaient été notifiées. La société SOGERES a donc pris des mesures correctives.

- Audit diététicienne

Mme BONNEFOY informe qu'un audit avait été effectué auprès des enfants par la diététicienne de SOGERES. Les résultats seront connus prochainement.

- Self

Mme BONNEFOY informe que pour le dernier jour de classe. Une animation self avait été installée au Restaurant Scolaire, dans une ambiance sympathique.

- Journée Portes Ouvertes

Mme BONNEFOY informe enfin que la journée Porte-Ouvertes du Restaurant Scolaire se déroulera le vendredi 24 septembre de 16H30 à 18H30.

- Centre de Loisirs « Pierre Royon »

Mme BONNEFOY indique que les effectifs sont en hausse par rapport à l'an dernier, avec de nouvelles familles. Elle informe qu'un spectacle et une parade des enfants auront lieu en centre-bourg le vendredi 23 juillet 2010 après-midi.

12 – QUESTIONS DIVERSES

- Prise en charge frais médicaux accident de travail

M. Le Maire rappelle qu'en date du 17 octobre 2008, du 30 mars 2009, du 2 octobre 2009 et du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal avait approuvé le mandatement des honoraires et frais soins médicaux liés à un accident du travail d'un agent non pris en compte dans le cadre de la garantie des risques statutaires.

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge de dépenses complémentaires liées à cet accident du travail conformément à l'avis de la commission de réforme du 3 juillet 2009 :

IRM auprès Clinique Mutualiste St Etienne : **69€**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la prise en charge de ces dépenses complémentaires relatives aux honoraires et frais soins médicaux liés à l'accident du travail

- Jugement du Conseil d'Etat suite à la requête de M. Jean-Claude VIALLETON

M. Le Maire informe que la requête de M. Jean-Claude VIALLETON a été rejetée par la Conseil d'Etat en date du 25 juin dernier. Il rappelle que ce recours portait sur la révision du jugement rendu par la Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

- Recours au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand de M. Jean-Claude RABY

M. Le Maire informe que M. RABY, habitant une ferme très isolée non raccordée au réseau d'eau potable, au hameau de Maury, a intenté un recours contre la commune afin de bénéficier d'un service d'eau potable.

M. Le Maire indique que le dossier avait étudié en collaboration avec le Syndicat des Eaux de la Semène. Il précise que l'adduction d'eau potable pourrait être possible mais avec un coût très onéreux. De plus, des risques sanitaires sont possibles sur ce type d'installation.

M. Le Maire regrette de ne pouvoir donner satisfaction à M. RABY sur ce dossier complexe.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à défendre les intérêts de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par M. RABY auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en date du 04/ 06/ 2010, et à confier à un avocat la défense des intérêts de la commune.

- Subvention de 150,00 € à l'association Country Western Troup (animation forum des associations)

M. Le Maire rappelle que la commission Vie Associative et Animation organisera le samedi 11 septembre 2010 le Forum des Associations, et précise que, dans ce cadre-là, un groupe de démonstration de danses western et country tous styles animera cette journée. Il s'agit de l'association Country Western Troup 42-43.

M. Le Maire informe qu'il convient de verser une subvention à cette association, et demande au conseil municipal d'approuver la prise en charge des frais de représentation de ce groupe en attribuant une subvention de 150,00 € à l'association Country Western Troup 42-43.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la prise en charge des frais de représentation de ce groupe pour un montant de 150,00 €

- Subvention 150,00 € ensemble Percussions du Monde « Tama D'Jam » (animation fête patronale)

M. Le Maire rappelle que, dans le cadre de l'organisation de la Fête Patronale, une animation musicale est prévue le dimanche matin avec l'ensemble Percussions « Tama D'Jam ».

M. Le Maire informe qu'il convient de verser une subvention à cette association, et demande au conseil municipal d'approuver la prise en charge des frais de représentation de ce groupe en attribuant une subvention de 150,00 € à l'association Tama D'Jam.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la prise en charge des frais de représentation de ce groupe pour un montant de 150,00 €

- Subvention de 84,90 € à la Coopérative Scolaire de l'école de Malmont (acquisition appareil-photo)

M. Le Maire informe que la Coopérative Scolaire de l'école Publique de Malmont demande une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un appareil photo numérique au prix de 84,90 €

Mme BONNEFOY précise qu'il s'agit d'une demande de l'enseignante de Petite Section, afin de pouvoir photographier les compositions des élèves, pour que les parents puissent avoir un aperçu du travail de leurs enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la prise en charge de ces frais d'acquisition pour un montant de 84,90 €

- Contrat de Rivière Semène

M. GRANGER demande quel est le point de vue de la municipalité sur ce sujet, et par rapport à cela, que reste-t-il du projet du Barrage des Plats ?

M. Le Maire indique qu'il va rencontrer Noël GRANGE, Maire de la Séauve-sur-Semène pour avoir de plus amples renseignements.

Concernant le Barrage des Plats, M. Le Maire informe que le vendredi 23 juillet 2010, à 16H00, au Parc de la Croix de Garry, aura lieu un rassemblement de toutes les personnes (élus et particuliers) qui sont favorables à la reconstruction de ce barrage.

M. Le Maire précise que le Syndicat des Eaux de la Semène ne reste pas inactif, il indique que le syndicat est en contact régulier avec le propriétaire de l'ouvrage, à savoir la commune de Firminy, afin de discuter du financement de l'ouvrage. Il indique que de nouvelles rencontres sont programmées prochainement.

- Travaux de clôture à Toulin

M. GRANGER s'interroge sur une autorisation de travaux accordée pour la pose d'une clôture et d'un portail sur un chemin communal à Toulin. Il ne comprend pas qu'une autorisation ait été donnée pour ces travaux. Il précise que cela fait d'ailleurs l'objet d'un conflit de voisinage. Il indique que cela peut poser des problèmes à la collectivité qui aurait accordé illégalement ces travaux.

M. Le Maire répond que d'après les informations qu'il détient, le pétitionnaire est propriétaire de cette parcelle, et que ce chemin fait l'objet d'une servitude. Il précise qu'il vérifiera ces informations.

- Départ Nathalie BULINGE

M. GRANGER tient à remercier et saluer Nathalie BULINGE, suite à son départ de la Communauté de Communes Loire-Semène où elle assurait les fonctions de coordinatrice enfance-jeunesse.

Il rappelle qu'elle a donné beaucoup pour l'enfance et la jeunesse, d'abord à St-Just-Malmont, puis sur l'ensemble du territoire Loire-Semène.

M. Le Maire confirme qu'elle a assuré un très bon travail pour la mise en place du Centre de Loisirs de Saint-Just-Malmont et lui souhaite un plein épanouissement dans ses nouvelles fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 22H25 en souhaitant de bonnes vacances à tous.

Frédéric GIRODET		Maryline MOUNIER	
Maguy FOULTIER		Joan MILLEVILLE	
Thierry DESOLME		Christelle FOURNIER	
Christine BONNEFOY		Bruno SABATIER	
Jacques ROUCHON		Pascal FAYARD	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Pascale MONTCOUDIOL			